

Comptes 2009 - 2010 et budget 2011 - 2012

M. Alain Farine

Directeur, Association suisse des AOC-IGP

ori**G**in

ACTIF	BILAN '10 (CHF)	BILAN '09 (CHF)
BCV No K 0880.54.92 + gar. loyer + caisse	9'269.37	8'990.70
BCV No U 0880.91.09	6'660.66	91'293.66
<i>Total liquidités</i>	<i>15'930.03</i>	<i>100'284.36</i>
Actifs transitoires	82'268.36	8'706.30
Actifs immobilisés	0	0
TOTAL actif	98'198.39	108'990.66
PASSIF		
Passif transitoire – créanciers	0	15'618.00
Bénéfice reporté	93'372.66	74'814.85
Bénéfice / perte de l'exercice	4'825.73	18'557.81
TOTAL passif	98'198.39	108'990.66

Exercice 2009

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom
et budget présenté à l'AG du 26.06.2007)

PRODUITS	exercice '09 (CHF)	budget '09 (CHF)
Cotisations	217'819.75	200'000
Dons - Contributions volontaires	194'414.90	170'000
TOTAL produits	412'234.65	370'000

CHARGES DE PERSONNEL	exercice '09 (CHF)	budget '09 (CHF)
Personnel	206'229.60	200'000
Consultants	69'795.33	30'000
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage et manifestations	30'556.41	17'000
Frais administratifs	41'145.80	48'000
PROJETS		
Frais de projets (USA, ACP, etc.)	45'949.70	75'000
TOTAL charges	393'676.84	370'000
BENEFICE EXERCICE '09	18'557.81	0

Exercice 2010

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom)

PRODUITS	exercice '10 (CHF)	budget '10 (CHF)
Cotisations	218'052.72	
Dons - Contributions volontaires	252'251.21	
TOTAL produits	470'303.93	

exercice '10 (CHF)

budget '10 (CHF)

CHARGES DE PERSONNEL

Personnel	234'294.27
Consultants	28'354.18

FRAIS GENERAUX

Frais de voyage et manifestations	3'634.81
Frais administratifs	37'080.74

PROJETS

Frais de projets (USA, ACP, etc.)	162'114.20
-----------------------------------	------------

TOTAL charges	465'478.20
----------------------	-------------------

BENEFICE EXERCICE '10	4'825.73
------------------------------	-----------------

Rapports du réviseur des comptes, 2009 et 2010
Fiduciaire Fiprom, CH-Lausanne
(www.prometerre.ch)



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au comité technique de OriGIn

021 614 24 29
Fax 021 614 24 03
fiprom@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice de l'exercice de CHF 18'557.81, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 16 février 2010

Fiprom sa

Expert-réviseur agréé ASR 502161

Philippe Christen

Expert-réviseur agréé

Expert diplômé en finance et en contrôle



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au comité technique de OriGIn

021 614 24 29

Fax 021 614 24 03

fiprom@prometerre.ch

www.prometerre.ch

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant un bénéfice de l'exercice de CHF 4'825.73, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 28 mars 2011

Fiprom sa

Expert-réviseur agréé ASR 502161

Budget 2011 - 2012

(29.09.2011)

PRODUITS	2012 (CHF)	2011 (CHF)
Cotisations	230'000	220'000
Dons – Contributions volontaires	250'000	250'000
TOTAL produits	480'000	470'000

	budget '12 (CHF)	budget '11 (CHF)
CHARGES DE PERSONNEL		
Personnel	245'000	235'000
Consultants	15'000	15'000
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage et manifestations	10'000	10'000
Frais administratifs	40'000	40'000
PROJETS		
Frais de projets divers	170'000	170'000
TOTAL charges	480'000	470'000
BENEFICE EXERCICE	0	0

Approval by the GA

Approbation par l'AG

Aprobación para la AG

- i. Execution / Comptes / Exercicio 2009 -2010
- ii. Budget / Budget / Presupuesto 2011 - 2012